



LES ACTIVITÉS SOCIALES

Les essentiels

Pour les postiers en CDI ou fonctionnaires



Sommaire

Vacances **4**

Vacances des enfants **5**

Loisirs **6**

Vie quotidienne **7**

Parentalité **8**

Restauration **11**

Solidarité **12**

Logement **15**

L'annuaire des associations
nationales subventionnées
par le Cogas **16**

Bienvenue !

- Retrouvez l'essentiel des activités sociales dans cette brochure !
- La majorité des offres sociales sont accessibles à l'ensemble des postiers. À découvrir ou à redécouvrir.
- Si vous souhaitez en savoir plus, vous pouvez retrouver toute l'information sur le Portail malin ou auprès de la ligne des activités sociales.

Bonne lecture !

Le Chèque-Vacances

- Pour financer vos voyages, transports, hôtels, villages vacances, sorties, restaurants, etc. ;
- Titres de paiement nominatifs d'une valeur de 10, 20, 50 euros ;
- Abondement de votre versement ou votre épargne de 5 à 50 % selon votre quotient familial ;
- Abondement complémentaire pour les familles monoparentales, les postiers en situation de handicap et les postiers détenteurs du certificat d'aïdant ;
- Deux demandes possibles par an avec deux formules au choix : versement unique de 20 à 400 euros ou constitution d'une épargne sur 4 à 12 mois avec un plafond d'épargne de 1700 euros ;
- Demandes à faire en ligne sur l'Espace activités sociales sur le Portail malin.

Les séjours

Les Coups de cœur vacances

- Une réduction de 30 à 55 % sur le prix du séjour selon votre quotient familial et dans la limite d'un plafond d'aide ;
- Abondement complémentaire pour les familles monoparentales, les postiers en situation de handicap et les postiers détenteurs du certificat d'aïdant ;
- Au choix parmi les séjours proposés par Touloisirs, Azureva, Fédération des ASPTT, Jumelages, Village Séjour Accompagné-Corrèze ;
- Valable une fois par an pour une durée de une à sept nuits pour le postier et ses enfants à charge.



Les séjours à tarif préférentiel

- **ASPTT** : des séjours sportifs ;
- **Azureva** : des séjours en villages vacances et des résidences hôtelières en France et en Europe à tarif négocié ;
- **Les Jumelages** : des séjours en immersion « culture et langue » en Europe ;
- **Village Séjours Accompagnés, VSA-Corrèze** : un village de vacances ouvert à tous et adapté à toute personne en situation de handicap ou en perte d'autonomie permanente ou temporaire ;
- **Touloisirs** : des séjours, des voyages de groupe et des circuits touristiques en France et à l'étranger, à tarif négocié ; des réductions jusqu'à 40 % sur les prix catalogues de 45 partenaires ;
- **En partenariat avec l'ANCV** (Agence nationale pour les Chèques-Vacances) : dans le cadre du programme Bourse solidarité vacances, des séjours à petit prix et sous conditions de ressources ;
- **Les associations locales** : des mobil homes.

VACANCES DES ENFANTS

Séjours à tarif aidé

- **AFEH** : des séjours adaptés en métropole au mois d'août et pendant certaines vacances scolaires pour les enfants en situation de handicap quel que soit leur âge ;
- **AVEA La Poste** : des tarifs préférentiels sur les colonies en France et en Europe, ainsi que sur les séjours linguistiques ;
- **Les Jumelages** : séjours accessibles aux enfants de 18 à 25 ans.

Participations financières aux séjours de vos enfants

- Colonies de vacances (dont celles spécialisées pour enfants en situation de handicap) ;
- Séjours linguistiques ;
- Classes découverte et voyages d'étude ;

- Vacances en centres de loisirs ;
- Séjours enfants accompagnés - **Nouveauté 2021** : prestation accordée sans limite d'âge et pour le montant journalier maximum sans tenir compte du quotient familial, pour les parents d'enfant(s) en situation de handicap.

À noter

- Un parent n'ayant pas la charge de son enfant peut demander ces participations ;
- Abonnement complémentaire pour les familles monoparentales, les postiers en situation de handicap.

Formulaires

[À télécharger sur le Portail malin > Rubrique](#)
[Où et comment faire mes demandes ?](#)





La billetterie

- **La billetterie Coup de cœur** : ces offres subventionnées sont proposées au niveau national par le Cogas et au niveau régional par les CTPC. Les postiers peuvent bénéficier annuellement de :
 - 10 billets de cinéma maximum ;
 - 4 offres de billetterie selon certaines conditions ;
 - Choix possible parmi les offres Cogas et CTPC ;
- Avec l'offre famille, à partir du 3^e enfant à charge, un postier peut bénéficier d'un billet supplémentaire par enfant ;
- Des billets à prix négocié sur de nombreuses activités culturelles et de loisirs sont également proposés toute l'année par Toulouairs et les associations locales (Comité des œuvres sociales, Fédération des œuvres sociales...).



L'offre sports et activités culturelles

- Participation financière de 60% du coût de l'activité pour la pratique annuelle d'un sport et/ou d'une activité culturelle pour les postiers, conjoints et enfants à charge de moins de 20 ans ;

- Aide financière avec un plafond annuel maximum de :
 - Postier : 80 euros ;
 - Conjoint : 30 euros ;
 - Enfant à charge : 60 euros
 - Postier Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi, postier aidant et enfant en situation de handicap (sans limite d'âge) : 100 euros ;
 - Demandes à faire en ligne sur l'Espace activités sociales du Portail malin.

Le Chèque culture

- Titre de paiement d'une valeur de 25 euros pour l'achat de produits culturels dans un grand nombre d'enseignes comme la FNAC ou Cultura ;
- Sous condition de rémunération ;
- À demander en ligne entre le 2 janvier et le 15 octobre de l'année à partir de l'Espace activités sociales.

Les associations de La Poste

ASPTT (sport, sport adapté et handisport), **Cercle Aéronautique, Cercle Généalogique, Club Géologique, Club Musical, Compagnie du Message** (théâtre), **FNARH** (recherche historique), **Les Jumelages** (cours de langues), **Objectif Image** (photographie, cinéma...), **Philapostel** (philatélie, cartophilie, cartes postales, pièces de monnaie...), **Radioamateurs, Société Artistique** (peinture, reliure, autres collections), **Société Littéraire** (ateliers d'écriture, concours littéraires, sorties à thèmes...).

Pour les associations locales

[Consultez le Portail malin](#)



La Coop

lacoop.fr

- Vélos à assistance électrique, puériculture, épicerie ;
- Parfums, abonnements aux magazines ;
- Produits ergonomiques pour adapter l'habitat et apporter plus de confort, d'autonomie et de bien-être.

Pour bénéficier des offres de La Coop

Il suffit de devenir sociétaire en réglant une part sociale de 10 euros valable à vie et offerte par le Cogas. Vous pouvez également vous rendre dans un magasin de La Coop. Coordonnées disponibles sur le Portail malin.

Des services à domicile pour tous grâce à Worklife

- Que ce soit pour du ménage, du jardinage, du bricolage, de la garde d'enfant, du repassage,... Worklife se propose via sa plateforme de vous mettre directement en relation avec un prestataire de services à domicile ;

- Le Cogas finance l'ensemble des frais d'accès au service. Vous réglez uniquement les prestations que vous consommez.

Cesu

- Titres de paiement de 15 euros, avec une contribution de La Poste variant de 3 à 12,50 euros en fonction du quotient familial ;
- Pour les postiers aidants familiaux, les familles monoparentales, les postiers bénéficiaires de l'obligation d'emploi, une demi-part supplémentaire dans le calcul du quotient familial ;
- Pour les postiers aidants familiaux (notamment ayant un enfant en situation de handicap) et les postiers bénéficiaires de l'obligation d'emploi, le nombre de Cesu aidés est uniquement limité par le plafond d'aide de 1830 euros ;
- Pour le règlement de services à la personne :
 - Garde d'enfants à domicile et hors du domicile : crèche, jardin d'enfants, halte-garderie, garderie périscolaire, assistante maternelle agréée, accueil de loisirs sans hébergement ;
 - Soutien scolaire et accompagnement d'enfants dans leurs déplacements ;
 - Entretien de la maison, jardinage, bricolage, assistance informatique ;
 - Services aux personnes âgées, en situation de handicap ou dépendantes...

Aide à la parentalité

- Concerne les postiers dont les enfants ont moins de 11 ans ;
- L'aide est versée, au choix pour le postier, sous la forme :
 - de Cesu préfinancés, pour payer les services à la personne tels la garde d'enfants, le centre de loisirs, le soutien scolaire, le ménage ou le bricolage...

ou

- d'une participation financière aux frais de garde rémunérée.
- Le montant de l'aide est déterminé sur la base du quotient familial et de l'âge des enfants ;
- Les règles d'abondement sont celles du Cesu ;
- Le montant de l'aide versé par l'entreprise est le même quel que soit le mode de financement choisi par le postier.

Garde d'enfants à tarif négocié

- L'ensemble des partenaires acceptent le Cesu comme moyen de règlement et gèrent toutes les formalités administratives.
- **Partenariat avec Kinougarde, Kangouroukids et Family Sphère** pour l'ensemble des besoins de garde : pour faire appel à un nounou, pour les sorties de crèche ou d'école, pour amener les enfants à leurs activités extra-scolaires, en horaires décalés, le week-end, etc.
 - **Le plus Kinougarde** : frais d'inscription offerts, votre recherche traitée en priorité.
 - **Le plus Kangouroukids** : garde d'urgence, frais d'inscription offerts, un réseau de 117 agences (métropole + DOM).

- **Le plus Family Sphère** : garde d'enfants en situation de handicap, frais d'inscription offert, un réseau de 100 agences (métropole + DOM).

Plus d'informations

[Portail malin > Rubrique Parentalité](#)

Aide à la périscolarité

- Concerne tous les enfants jusqu'à l'âge de 11 ans ou les enfants ayant dépassé cette limite d'âge mais toujours scolarisés en primaire ;
- Pour financer une partie des dépenses liées aux activités organisées par l'école en dehors du temps scolaire (garderie, étude surveillée, etc.) ;
- Le niveau d'aide dépend du quotient familial.

Formulaire

[À télécharger sur le Portail malin > Rubrique Où et comment faire mes demandes ?](#)





Vacances en centres de loisirs

- Pour financer une partie de la garde en centre de loisirs durant les vacances scolaires de votre enfant.

Formulaires

[À télécharger sur le Portail malin > Rubrique Où et comment faire mes demandes ?](#)

Scolarité

Soutien scolaire

- **Toutapprendre** aide vos enfants à faire leurs devoirs du CP à la terminale, mais également au niveau de la filière professionnelle (CAP, BacPro). Si votre enfant rencontre une difficulté dans ses exercices à la maison, il peut bénéficier d'un tutorat en ligne. Sans frais pour les postiers ;
- Autres accompagnements gratuits proposés par **Toutapprendre** : orientation scolaire, tests de personnalité, base documentaire de plus de 1000 métiers, cours d'aide à la rédaction de CV et de lettres de motivation, cours de codification informatique, ...
- **Partenariat avec Acadomia et Complétude** : pour un soutien plus intensif, des réductions sur les cours particuliers ou en petit groupe.

Plus d'informations

[Portail malin > rubrique Parentalité > Scolarité](#)



Participations financières

- Allocation de scolarité du primaire aux études supérieures sous conditions de ressources ;
- Prise en charge partielle des frais supportés par les parents pour du soutien scolaire : cours à domicile, stage, coach... ;
- Participation pour les séjours découverte effectués dans le cadre scolaire (classes vertes, de neige, de mer, voyages...);
- Abonnement complémentaire pour les familles monoparentales, les postiers en situation de handicap.

Formulaires

[À télécharger sur le Portail malin > Rubrique Où et comment faire mes demandes ?](#)

(1) Heures locales, y compris pour La Réunion et pour Mayotte.

PARENTALITÉ (SUITE)

- **Allocations liées au handicap de l'enfant** : si votre enfant de moins de 20 ans est en situation de handicap ou infirme ou si votre enfant de 20 ans à 27 ans est atteint d'une maladie chronique ou d'une infirmité et s'il poursuit des études ou un apprentissage.

Formulaires

[À télécharger sur le Portail malin](#)
> [Rubrique Où et comment faire mes demandes ?](#)

Lycée professionnel et résidence étudiante à Cachan (94)

- **Foyer de Cachan** : association reconnue d'utilité publique qui regroupe un lycée et une résidence étudiante.
- **Le lycée professionnel Robert Keller** :
 - En internat, demi-pension ou en externat ;
 - Quatre filières professionnelles : métiers de la sécurité, électrotechnique, soins à la personne, commerce. Ces formations débouchent chacune sur un bac professionnel. Les élèves peuvent intégrer l'établissement dès la 3^e prépa métier jusqu'à la terminale avec l'obtention d'un bac pro.
- **Résidence étudiante Jacques Restinat** :
 - Enfants de postiers prioritaires ;
 - Aide financière sur le loyer mensuel en fonction du quotient familial.

Résidence étudiante

- **Partenariat avec Studéa, groupe Nexity.**
Les enfants de postiers qui s'éloignent du domicile dans le cadre de leurs études bénéficient d'un logement avec des frais d'agence réduits et une priorisation de leurs demandes (à dossier équivalent).

Plus d'informations

[Portail malin > Rubrique Parentalité > Scolarité](#)

Accompagnements

- **La Fédération nationale des écoles des parents et des éducateurs (FNEPE)**
accompagne toute la famille : échanges avec des psychologues sur l'éducation des enfants ou sur le couple par téléphone ou dans des points d'écoute dédiés.





Restauration collective

362 points de restauration collective

- Vous pouvez déjeuner dans un point de restauration collective, si votre établissement est rattaché à un point de restauration de La Poste ou conventionné ;
- Le prix du repas est réduit grâce **à l'aide de La Poste à la restauration collective**, accessible à tous, et grâce **à l'aide complémentaire au repas**, attribuée sous condition de rémunération. Ces deux aides peuvent représenter 56 % du coût du repas.

Obtenir un badge d'accès

Pour déjeuner dans le point de restauration le plus proche de votre établissement, il vous faut un badge d'accès. Renseignez-vous auprès de votre manager.

- Liste des points de restauration La Poste disponible sur le Portail malin.

Titre restaurant

- D'une valeur de 6,50 euros, 7 euros ou 8 euros selon la rémunération, ces titres sont attribués, sous conditions d'organisation de travail. Ils concernent les postiers n'ayant pas accès à la restauration collective ou étant éloignés de plus de 600 mètres ou de plus de 8 minutes ;
- L'aide de l'entreprise correspond à 50 % ou 60 % de la valeur faciale du titre.



À noter

Le droit aux aides à la restauration collective et au titre restaurant est ouvert dès le premier jour de la prise de service.





Les associations de solidarité

■ **L'ACVG**, l'Association des anciens combattants entretient le souvenir des camarades tués au combat, morts en déportation ou en captivité. Elle défend les droits spécifiques de ses adhérents.

■ **L'APTOM**, l'Association du personnel de La Poste et d'Orange originaire des départements d'Outre-mer et résidant en métropole, maintient et resserre les liens entre les familles. Elle propose des moments conviviaux pour faire partager la culture domienne.

■ **L'AFEH**, l'Association des familles d'enfants handicapés de La Poste et d'Orange, accompagne les familles et fait la promotion de vacances pour les enfants en situation de handicap et leurs aidants. Elle fédère deux associations qui accueillent des adultes en situation de handicap : l'AGEF de Nuits-Saint-Georges et l'AGEF du Pays de Brive.

■ **ADIXIO** accompagne et oriente vers les soins les postiers, leur conjoint et leurs enfants en situation d'addiction (alcool, toxicomanie, autres addictions tels les jeux en ligne).

■ **L'ANR La Poste Orange**, l'Association des retraités crée et maintient des liens de camaraderie et de solidarité entre tous ses membres. Elle défend leurs revendications spécifiques et générales.

■ **L'ATHA**, l'Association à l'écoute des personnes en situation de handicap au travail ou en retraite de La Poste et d'Orange, apporte un appui moral, réglementaire ou juridique aux personnes en situation de handicap au travail.

■ **L'APCLD**, l'Association au service des personnes malades et handicapées de La Poste et d'Orange, accompagne, informe et appuie les postiers et leur famille dans les démarches. Elle met à disposition des logements d'accueil et des aides pécuniaires aux personnes en consultation ou en soin.



■ **DON DU SANG**, l'Union nationale des associations de donneurs de sang bénévoles de La Poste et d'Orange, informe et organise des collectes de sang auprès des postiers.

■ **L'UNASS**, l'Union nationale des associations de secouristes et sauveteurs, forme aux gestes qui sauvent. Ses formations sont gratuites pour les postiers et leurs ayants droit.

■ Pour les DOM et la Corse, consulter le Portail malin pour en savoir plus sur l'offre des associations locales de La Poste.

Plus d'informations

Coordonnées nationales des associations en pages 17-18. Pour connaître l'offre des associations de **votre région ou département** : [Portail malin > Rubrique Au quotidien > Des associations à votre service](#)

Les autres partenaires de la solidarité

■ **La Mutuelle Générale** est la mutuelle du contrat collectif santé du personnel de La Poste. Pour en savoir plus, rendez-vous sur l'intranet netRH.

■ **La Tutélaire** propose un contrat de prévoyance en inclusion avec l'assurance du risque dépendance pour ses adhérents touchés par la perte d'autonomie ou en situation d'aidants. L'engagement de la Tutélaire se traduit également avec un contrat de prévoyance hospitalisation, TUT'LR HOSPI.

Le guichet des aidants

Père, mère, enfant... Vous accompagnez un proche dans de nombreuses tâches, parfois au détriment de votre santé. Souvent éprouvé par ce rôle, vous pouvez vous renfermer et vous isoler. Pour vous aider à concilier votre travail et votre position d'aidant familial, des dispositifs de soutien existent.

Un seul numéro à composer : le guichet des aidants familiaux : 017 816 14 27

du lundi au vendredi, de 8h30 à 18h30

(heures locales de métropole).

À votre écoute, un conseiller recherchera des solutions adaptées à votre situation et à vos besoins. Il pourra vous proposer :

- Les prestations d'activités sociales et les dispositifs RH de La Poste ;
- Les offres des associations reconnues par le Cogas ;
- Une aide à la recherche d'une place en maison de retraite.

Suivant votre situation, **le certificat des aidants** peut vous être attribué. Il vous permettra de bénéficier d'aides complémentaires telles :

- Des Cesu aidés supplémentaires ;
- L'aide à domicile pour l'aidé ;
- Les aides au répit ;
- Un Chèque-Vacances davantage aidé ;
- La prise en charge d'une partie du coût de la formation de bonnes pratiques et de prévention aux premiers secours proposée par l'Unass ;

- Une réduction sur la réalisation d'un diagnostic d'un ergothérapeute ;
- Des aides sur les offres de la silver économie du groupe.
- Prise en charge d'une partie du coût du certificat établi dans le cadre d'un dossier de mise sous tutelle ou curatelle.

Une offre pour les enfants en situation de handicap

■ Aides financières spécifiques

- Allocation aux parents d'enfants handicapés ou infirmes de moins de 20 ans ;
- Allocation spéciale pour enfant atteint d'une maladie chronique ou d'une infirmité et poursuivant des études ou un apprentissage au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans ;
- Participation aux frais de séjours en centres de vacances spécialisés pour enfants en situation de handicap (hors AFEH).
- Prise en charge d'une partie du coût du certificat établi dans le cadre d'un dossier de mise sous tutelle ou curatelle.

■ Vacances

- Colonies de vacances au mois d'août et pendant certaines vacances scolaires avec l'AFEH ;
- Colonies de vacances avec l'AVEA, lorsque le handicap le permet ;
- Village vacances adapté VSA- Corrèze.

■ Sport

- Du sport adapté et handisport avec l'ASPTT ;



- L'Offre sports et activités culturelles sans limite d'âge pour les enfants en situation de handicap avec un montant pouvant aller jusqu'à 100 € ;
- Une possibilité de réserver des places en établissements spécialisés pour les enfants en situation de handicap.
- **Le Cesu aidant**
 - Une aide complémentaire pour les aidants familiaux ;
 - Sans limite dans le nombre de titres commandés (jusqu'à un montant d'abondement de 1830 € par an) ;
- **Avec La Coop santé**
 - Des produits pour adapter l'habitat et apporter plus de confort, d'autonomie et de bien-être.





Le Service logement de La Poste (SLP) et la Direction nationale des activités sociales vous proposent des aides spécifiques. Ainsi, tout au long de votre parcours professionnel, que vous soyez propriétaire ou locataire, vous bénéficiez de solutions adaptées à votre situation : prestations pour les débutants et alternants, aides à la location ou à l'accèsion, en cas de travaux, de mobilité ou de difficultés passagères.

Débutants et alternants

- Hébergement temporaire sur tout le territoire ;
- Aides financières pour les débutants (ALP, ALIF, ALOM) : aide durant 18 mois pour CDI avec moins de 24 mois d'ancienneté ;
- Aides financières pour les alternants : aide Mobili-Jeune.

Location

- Des offres dans le parc social, privé et intermédiaire ;
- Un prêt pour financer le dépôt de garantie (Avance Loca-Pass) et une aide pour garantir le paiement du loyer (VISALE).

Accession à la propriété

- Un prêt à taux préférentiel auprès d'Action Logement et de La Banque Postale ;
- Une sélection de programmes neufs avec des partenaires, sur le Portail malin.

Mobilité

- Le prêt et la subvention Mobili-Pass pour financer certaines charges liées au changement de logement, notamment la recherche d'un logement dans le secteur privé ;
- Possibilité de logement meublé temporaire ;

- Aide à la mobilité, subvention jusqu'à 1 000 € ;
- Possibilité d'hébergement temporaire.

Travaux

- Le prêt Travaux et le prêt Travaux Accessibilité (handicap) ;
- Subvention pour travaux de rénovation énergétique pour un montant pouvant aller jusqu'à 20 000 € ;
- Subvention d'adaptation du logement au vieillissement pour un montant pouvant aller jusqu'à 5 000 €.

Des aides pour l'accès ou le maintien dans le logement des agents en difficulté

- Solutions d'hébergement temporaire avec hebergement@laposte.fr ;
- Aides financières liées au logement avec l'accompagnement d'un assistant social de La Poste via CIL-PASS assistance d'Action Logement et SOLI'AL.



ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS NATIONALES SUBVENTIONNÉES PAR LE COGAS

Vacances

AFEH La Poste Orange : Association des familles d'enfants handicapés

Tél. : 0158 10 15 00

E-mail : contact@afeh.net

Site Internet : www.afeh.net

AVEA La Poste

Vacances des enfants

Tél. : 0145 65 02 02 (prix d'un appel local
depuis un poste fixe)

E-mail : contact@avea.asso.fr

Site Internet : www.avea-vacances.fr

Azureva

Tél. : 0 806 804 060 (0,15 euros la minute)

La ligne des activités sociales :

0 800 000 505

Service & appel
gratuits

E-mail : contact@azureva-vacances.com

Site Internet : www.azureva-vacances.com

Touloisirs Voyages

Tél. : 0144 06 45 45

Site Internet : www.touloisirs.fr

réservation en ligne 24h/24, 7 jours/7

V.S.A. - Corrèze

Tél. : 0555 17 01 67

E-mail : contact@vsa-correze.com

Site Internet : www.vsa-correze.com

Sport et vacances sportives

Fédération sportive des ASPTT

Tél. : 0183 01 01 73

E-mail : contact@asptt.com

Site Internet : www.asptt.com

Billetterie loisirs

Touloisirs

Tél. : 0144 06 45 45

Site Internet : www.touloisirs.fr

réservation en ligne 24h/24, 7 jours/7

Loisirs et culture

Cercle aéronautique

Tél. : 06 87 11 30 65

E-mail : cercle.aeronautique.ptt@gmail.com

Site Internet : [http://sites.google.com/site/](http://sites.google.com/site/cercleaeronautique/)

[cercleaeronautique/](http://sites.google.com/site/cercleaeronautique/)

Cercle généalogique

Tél. : 0144 16 74 61

E-mail : cgptt-national@wanadoo.fr

Site Internet : www.cercle-genealogique.fr

Club géologique

Tél. : 04 74 92 52 18

E-mail : jean-louis.vercruysse@orange.fr

Club musical

Tél. : 0142 16 90 10

E-mail : clubmusical@orange.fr

Site Internet : www.club-musical.com

Compagnie du message

Tél. : 0142 16 90 00

E-mail : compagniedumessage@wanadoo.fr

Site Internet : www.compagniedumessage.fr

Fnarh : recherche historique

Tél. : 0383 27 68 00

E-mail : fnarh@wanadoo.fr

Site Internet : www.fnarh.com





Objectif image : photographie, cinéma...

Tél. : 0145 46 92 97

E-mail : objectif.image@wanadoo.fr

Site Internet : <http://objectif-image.fr/>

Philapostel : philatélie, marcophilie, cartophilie, cartes téléphoniques, autres collections

Tél. : 0149 70 09 36

E-mail : philapostel.secnat@wanadoo.fr

Site Internet : www.philapostel.eu

Radioamateurs

Tél. : 0556 870327

E-mail : f5ggl@orange.fr

Site Internet : <http://f6knb.org/>

ou : www.f6knb.fr

Société artistique : peinture, reliure...

Tél. : 01 43 68 11 12 ou 06 04 67 39 06

E-mail : lasocieteartistique@yahoo.fr

Site Internet : <http://societeartistique.org/>

Société littéraire : ateliers d'écriture, concours littéraires, sorties à thème...

Tél. : 0140 05 02 98

E-mail : missives@wanadoo.fr

Site Internet : <http://societelitteraire.fr/>

Union nationale des jumelages : cours de langues

Tél. : 0153 62 20 30

E-mail : unjpt@orange.fr

Site Internet : <http://unionjumelages.com>

Parentalité

Scolarité

Foyer de Cachan

Tél. : 0145 46 70 00

E-mail : contact@foyerdecachan.fr

Sites Internet : www.foyerdecachan.org

www.lycee-robert-keller.fr

Vie quotidienne

La Coop

Tél. : 0 810 813 919 (numéro AZUR, prix d'un appel local)

E-mail : contact@lacoop.fr

Site Internet : www.lacoop.fr

> Retrouvez également les coordonnées de votre coopérative locale sur le Portail malin.

Solidarité

ACVG

Tél. : 01 43 92 28 60

E-mail : ptt.acvg@wanadoo.fr

Site Internet : <http://www.acvg-ptt.fr/>

ADIXIO : Association d'aide à la prévention des addictions

Contact national

Tél. : 0153 79 61 61

E-mail : contact@adixio.fr

Site Internet : www.adixio.fr

AFEH La Poste Orange : Association des familles d'enfants handicapés

Contact national

Tél. : 0158 10 15 00

E-mail : contact@afeh.net

Site Internet : www.afeh.net

ANR La Poste Orange : Association nationale des retraités

Tél. : 0143 79 37 18

E-mail : anrsiege@orange.fr

Site Internet : <http://anrsiege.pagesperso-orange.fr/>

APCLD : Association au service des personnes malades

Contact national

Tél. : 0149 12 08 30

E-mail : apclد@apclد.fr

Site Internet : www.apclد.fr

ANNUAIRE DES ASSOCIATIONS NATIONALES SUBVENTIONNÉES PAR LE COGAS (SUITE)

APTOM : Association des personnels
originares des départements
d'Outre-mer

Tél. : 06 71 04 88 30

E-mail : aptom.dom@gmail.com

ATHA : Association des personnes en
situation de handicap au travail ou en
retraite

Contact national

Tél. : 01 41 24 49 50

E-mail : contact@atha.fr

Site Internet : www.atha.fr

DON DU SANG La Poste Orange

Contact national

Tél. : 01 48 42 10 09

E-mail : contact@dondusanglpo.fr

Site Internet : www.dondusanglpo.fr

UNASS : Association des secouristes

Contact national

Tél. : 01 45 65 58 00

E-mail : unass@secouristes.com

Site Internet : www.unass.fr



Coordonnées de la Mutuelle générale et de La Tutélaire

La Mutuelle générale

Site Internet :

<https://www.lamutuellegenerale.fr>

E-mail : lapostegestion@

lamutuellegenerale.fr

Tél. : 0800 270 270 (numéro vert,
appel gratuit depuis un poste fixe)

La Tutélaire :

Tél. : 0969 398 399 (appel non
surtaxé)

E-mail : contact@tutelaire.fr

Bénévolat

Les associations de loisirs et de
solidarité ont besoin de vous. Consultez
les offres de missions sur SPOT+ et
rejoignez-les !

Portail malin > SPOT+

SPOT+ est le réseau d'entraide de
La Poste. Le site permet de poster ou
de chercher une annonce au sein de
3 rubriques :

- Annonces d'entraide
- Bénévolat associatif
- Petites annonces

Information

Portail malin

<https://www.portail-malin.com>
contact@portail-malin.com



Ligne des activités sociales, du lundi
au vendredi de 9h à 17h :

0 800 000 505 Service & appel
gratuits

Spot+, le réseau d'entraide de La Poste

Pour poster ou répondre à des annonces
d'entraide, de bénévolat associatif et petites
annonces.

Se connecter depuis le Portail

Pour le logement, poser vos questions en vous
connectant à la rubrique [Logement du Portail
Malin > Nous Contacter](#)

Démarches

Portail malin > Rubrique : Où et comment faire
mes demandes ?

Pour les offres

- Chèque culture
- Offre sports et activités culturelles
- Chèque-Vacances
- Cesu

Demandes à faire en ligne sur l'Espace
activités sociales

Pour les aides financières "enfants" : **allocation de scolarité, périscolarité,** **vacances et handicap**

Téléchargez l'imprimé à partir du Portail malin
et transmettez-le à votre service RH.

**Pour les autres offres, contacts des
associations et partenaires** : consultez le
Portail malin




LE GROUPE LA POSTE

**DIRECTION NATIONALE
DES ACTIVITÉS SOCIALES**

3/5 AVENUE GALLIENI
94257 GENTILLY CEDEX